

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n^{os} : D08-02-18/A-00362 et D08-02-18/A-00363
Propriétaire(s) : 11003985 Canada Inc.
Emplacement : 856 et 858, avenue Bronson
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : partie des lots 63 et 64 et partie de l'allée arrière,
plan enregistré 217882
Zonage : R3G
Règlement de zonage : 2008-250

AJOURNÉE LE 21 NOVEMBRE 2018

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00374 et D08-01-18/B-00375) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes.

Il est proposé de diviser la propriété en deux parcelles distinctes, une pour chaque moitié de la maison jumelée existante. Les parcelles proposées ne seront pas conformes au Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

A-00362 – 858, av. Bronson, parties 5, 6, 7 du plan 4R préliminaire – une moitié d'une maison jumelée existante

- a) Permettre la réduction de la superficie du lot à 214,8 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 225 mètres carrés.

A-00363 – 856, av. Bronson, parties 2, 3, 4 du plan 4R préliminaire – une moitié d'une maison jumelée existante

- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 214,8 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 225 mètres carrés.

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.